

BREVET DE MONITEUR FÉDÉRAL PROCÉDURE D'ALLÈGEMENT PAR ÉQUIVALENCES

Commission enseignement

École Française de Spéléologie

Cette procédure d'obtention du statut de moniteur stagiaire n'est en aucun cas un accès plus aisé au brevet, mais valide une expérience et un niveau de compétence reconnus.

1 – PRÉ REQUIS

- Age minimum: 18 ans.
- Être affilié à la FFS pour l'année en cours.
- Être titulaire :
 - o du brevet fédéral d'initiateur de l'École Française de Spéléologie (EFS),
 - o ou d'un brevet de moniteur délivré par l'École Française de Canyon (EFC) ou l'École Française de Plongée Souterraine (EFPS), à jour du recyclage.

2 – PROCÉDURE DE DEMANDE D'ALLÉGEMENT

Avant de rentrer en formation, le candidat transmet à l'EFS (membre de la Direction Nationale en charge du cursus moniteur) son dossier de candidature constitué de :

- L'acte de candidature spécifique « ALLÉGEMENT DE FORMATION POUR L'OBTENTION DU STATUT DE MONITEUR STAGIAIRE EN SPÉLÉOLOGIE » (ci-après)
- Une copie des diplômes ou attestations,
- Un curriculum vitae décrivant ses compétences techniques, scientifiques et responsabilités au sein de la fédération.
- Une lettre de motivation,
- Autres annexes selon allègements demandés.

La Direction EFS valide ou refuse l'acte de candidature, transmet la décision au candidat (sous 2 mois) en lui proposant un Parcours Individuel de Formation valable 2 ans.

3- TITULARISATION

Une fois le Parcours Individuel de Formation terminé et le titre de moniteur stagiaire obtenu, le candidat doit se titulariser dans les mêmes conditions que les candidats n'ayant pas bénéficié d'allègements. Voir référentiel du brevet de moniteur.

4 – LES ÉQUIVALENCES RECONNUES

BÉNÉFICIAIRES D'ALLÉGEMENT POUR MODULE 1 + MODULE 2 + MODULE 3 :

Les candidats titulaires d'un BE, DE ou DES spéléo à jour de leur recyclage,

- aillant encadré, dans les 5 ans précédant la demande d'allègement, un stage SFP agréé par l'EFS, d'une durée de 5 jours minimum,
- ou décrivant leurs expériences fédérales en produisant une analyse de leur implication, dont la pertinence sera évaluée par l'EFS (Annexe 3.4)

BÉNÉFICIAIRES D'ALLÉGEMENT POUR MODULE 2

Les candidats pouvant justifier de la publication d'un article de 1 500 mots (comme auteurs ou co-auteurs) documentant le milieu souterrain ou la descente de cayon (études scientifiques, observations, médiations, explorations...) (Annexe 3.5).





La qualité de la publication sera évaluée par la commission scientifique et environnement de la FFS (Annexe 3.6) et l'EFS suivra son avis.

BÉNÉFICIAIRES D'ALLÉGEMENT POUR MODULE 3

Les candidats pouvant justifier d'une expérience pédagogique acquise au sein de la FFS (VAE fédérale, Annexe 3.7). Cette expérience doit :

- représenter un volume minimum de 24 jours acquise sur les 5 années précédant la demande ;
- correspondre à l'encadrement d'au moins 4 stages de formation et/ou perfectionnement (SFP1/SFP2/SFPC) agréés par l'EFS, dont au moins deux sessions de six jours consécutifs et deux SFP2. Le candidat doit être responsable d'au moins un stage de six jours consécutifs ;
- recevoir pour moitié la validation d'un (ou plusieurs) instructeur(s) recyclé(s) présent(s) sur les stages (Annexe 3.8).

Enfin, le candidat devra décrire ses expériences et produire une analyse personnelle lui ayant permis d'acquérir les compétences visées par le diplôme de moniteur (Annexe 3.9).

Janvier 2024





BREVET DE MONITEUR FEDERAL ALLEGEMENT DE FORMATION PAR EQUIVALENCE ACTE DE CANDIDATURE

1- RENSEIGNE	MENTS PERSO	NNELS		1	
Nom :		Prénom		Date de nais	sance :
Adresse comp	lète :				
Tél :	E-	mail :		N° FI	=S:
Diplômes					Année d'obtention
Initiateur Fé	déral en spéléc	logie			
Brevet d'Eta	t option spéléc	logie			
Diplôme d'E	tat option spél	éologie			
Diplôme d'é	tat supérieur o	ption spéléologie			
Attestation o	le recyclage du	BE ou DE ou DES op	otion spéléolo	ogie	
Moniteur Fé	déral Descente	de Canyon			
Recyclage du	ı monitorat Fé	déral de Descente de	e Canyon		
Moniteur Fé	déral Plongée :	Souterraine			
Recyclage du	ı monitorat Fé	déral de Plongée Sou	uterraine		
			Joindre un	e copie des dip	olômes ou attestations.
2- PARCOURS	INDIVIDUEL D	E FORMATION PRO	POSE PAR L'I	E.F.S.	Validitá 2 ans
					Validité 2 ans.
Module 1					
Module 2					
Module 3					
Moniteur Stagiaire					
Avis de l'E.F.S					Le :

3- ANNEXES

- 3.1 Copie des diplômes ou attestation (tous)
- 3.2 Curriculum Vitae (tous)
- 3.3 Lettre de motivation (tous)
- 3.4 Expériences fédérales et analyse de son implication (Allègement M1+M2+M3)
- 3.5 Copie de l'article (Allégement M2)
- 3.6 Avis de la commission scientifique et environnement (Allégement M2)
- 3.7 Expériences pédagogiques (Allégement M3)
- 3.8 Validation de l'expérience pédagogique par un Instructeur recyclé (Allégement M3)
- 3.9 Description, analyse et acquis de l'expérience pédagogique du candidat (Allégement M3)

3.1 COPIE DES DIPLÔMES OU ATTESTATIONS

(Pour tous)

Merci de joindre les copies des diplômes ou attestations en documents séparés.

3.2 CURRICULUM VITAE SPELEO

(Pour tous)

En particulier pour les titulaires d'un BE, DE ou DES spéléo, mentionner ici les encadrements à stage réalisés au sein de la FFS et plus particulièrement ceux agréés par l'EFS il y a moins de 5 ans	
en précisant les types de stages, les dates, le lieu ainsi que les numéros d'agrément des stages.	۰,

3.3 LETTRE DE MOTIVATION

(Pour tous)		

3.4 EXPÉRIENCES FÉDÉRALES ET ANALYSE DE SON IMPLICATION

3.5 COPIE DE L'ARTICLE

(Allègement Module 2)

Article de 1 500 mots (comme auteur ou co-auteur) documentant le milieu souterrain ou la descente de canyon (études scientifiques, observations, médiations, explorations...)

Merci de joindre une copie de l'article en document séparé.

3.6 AVIS DE LA COMMISSION SCIENTIFIQUE ET ENVIRONNEMENT DE LA FFS (Allègement Module 2) Pour la commission scientifique et environnement de la FFS le: Nom: Nom:

En qualité de :

En qualité de :

3.7 EXPÉRIENCES PÉDAGOGIQUES POUR L'ALLÉGEMENT DU MODULE 3

(Allègement Module 3)

Ces expériences pédagogiques doivent représenter un volume minimum de 24 jours sur les 5 années précédant la demande.

Ces expériences pédagogiques doivent correspondre à l'encadrement d'au moins 4 stages de formation et/ou perfectionnement (SFP1/SFP2/SFPC) agréés par l'EFS, dont au moins deux sessions de six jours consécutifs et deux SFP2.

Le candidat doit être responsable d'au moins un stage de six jours consécutifs.

ANNÉE	AGRÉMENT DU STAGE	Nb de jours	Structure organisatrice	Nom du responsable
. [
Je soussigné				
Déclare l'exa	ctitude des renseig	nements m	entionnés ci-dessus.	
Fait à			le :	

3.7 VALIDATION DE L'EXPÉRIENCE PÉDAGOGIQUE PAR UN INSTRUCTEUR ACTIF

(Allègement Module 3)

Cette expérience pédagogique doit recevoir pour moitié, la validation d'un (ou plusieurs) instructeur(s) recyclé(s) présent(s) sur les stages (à l'aide de la grille d'évaluation du M3). Copiez la grille autant de fois que nécessaire.



GRILLE D'ÉVALUATION FORMATION MONITEUR



MODULE 3: Formation Pédagogique

Critères	Satisfaisant	Insuffisant	Observations
Capacité à travailler en équipe			
Capacité à concevoir un programme de stage			
Capacité à prendre en charge seul une partie de l'enseignement théorique			
Expliquer une technique Démontrer, argumenter, corriger			
Faire passer une connaissance sur le terrain			
Evaluer un stagiaire			
Faire un bilan pédagogique			
Connaître et promouvoir la fédération			
Réaliser un compte rendu de stage			
Avoir le niveau technique, physique et les connaissances correspondant au niveau du stage			
Prise d'initiative			
<u>Commentaires :</u>			

3.9 DESCRIPTION, ANALYSE ET ACQUIS DE L'EXPÉRIENCE PÉDAGOGIQUE DU CANDIDAT

(Allègement Module 3)

Pour quatre expériences pédagogiques mentionnées au 3.6,

1) Description d'expérience

Vous devez décrire une séance exercée en valorisant les compétences suivantes :

- Compétences pédagogiques,
- Compétences techniques,
- Compétences en organisation, gestion réglementation,
- Autres compétences (sécurité, maintenance, communication, etc.)

Voir le référentiel de compétence du moniteur.

2) Analyse d'expérience

Vous devez ensuite analyser une des compétences mobilisées lors de la séance en précisant :

- les objectifs poursuivis,
- les méthodes et moyens mises en œuvre,
- les difficultés rencontrées et les solutions que vous avez pu apporter.

L'ensemble des types de compétences doit être couvert au final.

3) Acquis d'expérience

Pour finir, vous devez indiquer pour chaque séance concrètement réalisée et décrite, les compétences acquises qui correspondent à celles du référentiel de compétences du moniteur.